

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 26 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Mme COLIN Marie-Pierre, maire.

Étaient présents : Mme COLIN Marie-Pierre, M. LEVECQUE Yannick, Mme JODEAU Maïté, Mme GARNIER Arlette, Mme GUINEL Ludivine, M. JOSEPH Eric, M. LEDEUIL Didier et M. MONNIER Florian.

Absents excusés : MM. DUBRAY Cédric, GIRANDIER Sébastien et REZÉ Kévin.

Date de convocation : 20/03/2025

Date d'affichage : 21/03/2025

Mme GARNIER Arlette a été élue Secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 11

- en exercice : 11

- présents : 8

- votants : 8

Lecture et signature de la séance du 5 mars 2025.

OBJET : DELIBERATION N°2025-18 : COMPTE DE GESTION 2024 : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion 2024, dressé par le Comptable public, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2025-19 : COMPTE DE GESTION 2024 : BUDGET TOURISME ET LOISIRS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion 2024, dressé par le Comptable public, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2025-20 : COMPTE DE GESTION 2024 : BUDGET LOTISSEMENT DU PRE NEUF

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion 2024, dressé par le Comptable public, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2025-21 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Mme le Maire présente les résultats de l'exercice 2024 et sort de la salle.

M. JOSEPH Eric, doyen, prend la présidence.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2024 comme suit :

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u> :	PREVU	REALISE
DEPENSES :	477 003.51 €	230 600.93 €
RECETTES :	477 003.51 €	535 459.62 €

->Excédent de fonctionnement de clôture = 304 858.69 €

<u>SECTION INVESTISSEMENT</u> :	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
DEPENSES :	295 387.43 €	70 745.52 €	138 669.18 €
RECETTES :	295 387.43 €	48 117.72 €	0.00 €

->Déficit d'investissement de clôture : - 22 627.80 €

->Déficit restes à réaliser : - 138 669.18 €

Mme COLIN Marie-Pierre reprend la présidence de séance.

VOTE : POUR = 7 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2025-22 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET TOURISME ET LOISIRS :

Mme le Maire présente les résultats de l'exercice 2024 et sort de la salle.

M. JOSEPH Eric, doyen, prend la présidence.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2024 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT :	PREVU	REALISE
DEPENSES :	149 250.00 €	126 664.98 €
RECETTES :	149 250.00 €	132 084.55 €

->Excédent de fonctionnement de clôture = 5419.57 €

SECTION INVESTISSEMENT :	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
DEPENSES :	74 184.21 €	62 448.52 €	1146.97 €
RECETTES :	74 184.21 €	59 613.28 €	0.00 €

->Déficit d'investissement de clôture : - 2835.24 €

->Déficit restes à réaliser : -1146.97 €

Mme COLIN Marie-Pierre reprend la présidence de séance.

VOTE : POUR = 7 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2025-23 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET LOTISSEMENT PRE NEUF :

Mme le Maire présente les résultats de l'exercice 2024 et sort de la salle.

M. JOSEPH Eric, doyen, prend la présidence.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2024 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT :	PREVU	REALISE
DEPENSES :	21 478.78 €	0.00 €
RECETTES :	21 478.78 €	0.00 €

SECTION INVESTISSEMENT :	PREVU	REALISE
DEPENSES :	38 904.28 €	0.00 €
RECETTES :	38 904.28 €	0.00 €

Le déficit de fonctionnement de clôture des exercices antérieurs à reporter sur l'exercice 2025 est de 1194.24 €.

Le déficit d'investissement de clôture des exercices antérieurs à reporter sur l'exercice 2025 est de 18 624.74 €

Mme COLIN Marie-Pierre reprend la présidence de séance.

VOTE : POUR = 7 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2025-24 : BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2024 SUR L'EXERCICE 2025

Après constatation des résultats de l'exercice 2024 :

-section fonctionnement : excédent de 304 858.69 €

-section investissement : déficit de – 22 627.80 €

-restes à réaliser : déficit de – 138 669.18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter, au Budget Primitif 2025 l'excédent de fonctionnement 2024 (304 858.69 €) comme suit :

1°) 161 296.98 € à l'article 1068 de la section investissement pour combler les déficits de 22 627.80 € (section investissement) et de 138 669.18 € (restes à réaliser)

2°) d'inscrire le solde, soit la somme de 143 561.71 €, à la ligne budgétaire 002

« Excédent de fonctionnement reporté » du Budget Primitif 2025.

VOTE : POUR = 8 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2025-25 : BUDGET ANNEXE TOURISME ET LOISIRS : AFFECTATION DU RESULTAT 2024 SUR L'EXERCICE 2025

Après constatation des résultats de l'exercice 2024 :

-section fonctionnement : excédent de 5419.57 €

-section investissement : déficit de -2835.24 €

- restes à réaliser : déficit de -1146.97 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter, au Budget Primitif 2025 l'excédent de fonctionnement 2024 (5419.57 €) comme suit :

1°) 3982.21 € à l'article 1068 de la section investissement pour combler les déficits de 2835.24 € (section investissement) et de 1146.97 € (restes à réaliser)

2°) d'inscrire le solde, soit la somme de 1437.36 €, à la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » du Budget Primitif 2025.

VOTE : POUR = 8 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N° 2025-26 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Vu l'état 1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025,

Madame le Maire propose de maintenir les taux et de les fixer pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 45.49 %
(ce taux est égal au TFPB départemental (19.86%) et TFPB communal (25.63%) depuis l'année 2021)

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34.10 %

- taxe d'habitation : 16.32 %

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 45.49 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34.10 %

- taxe d'habitation : 16.32 %

CHARGE Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

VOTE : POUR = 8 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2025-27 : BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2025

Après s'être fait présenter les propositions par Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête et vote le Budget Principal 2025 comme suit :

-SECTION FONCTIONNEMENT :

Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 363 981.71 € ;

-SECTION INVESTISSEMENT :

Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 265 671.72 €.

VOTE : POUR = 8 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION 2025-28 : BUDGET ANNEXE TOURISME ET LOISIRS EXERCICE 2025

Après s'être fait présenter les propositions par Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête et vote le Budget Annexe Tourisme et Loisirs 2025 comme suit :

-SECTION FONCTIONNEMENT :

Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 154 937.36 € ;

-SECTION INVESTISSEMENT :

Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 48 419.57 €.

VOTE : POUR = 8 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2025-29 : BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT PRE NEUF EXERCICE 2025

Après s'être fait présenter les propositions par Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête et vote le Budget Lotissement du Pré Neuf 2025 comme suit :

-SECTION FONCTIONNEMENT :

Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 21 478.78 € ;

-SECTION INVESTISSEMENT :

Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 38 904.28 €.

VOTE : POUR = 8 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2025-30 : VOTE DES SUBVENTIONS 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer, les subventions suivantes pour l'année 2025 :

Bénéficiaires	Montants votés
<u>Associations communales</u>	
Comité des Fêtes ST CHARLES LA FORET	100 €
Club de l'Amitié ST CHARLES LA FORET	100 €
POLLENIZ dont le Groupement communal contre les nuisibles adhère	100.49 €
<u>Associations départementales et régionales</u>	
Fédération Secours Populaire Français	15 €
Centre de lutte contre le cancer	40 €
Association Infirmes Moteurs et Cérébraux	15 €
France Alzheimer Mayenne	20 €
APAJH Adultes et Jeunes Handicapés Sarthe-Mayenne	20 €
Association. Locale lutte contre Mucoviscidose (Virades)	30 €
<u>Associations nationales</u>	
Association Sclérosés en plaques (NAFSEP)	15 €
Association Myopathes de France (AFM)	15 €
<u>TOTAL</u>	<u>470.49 €</u>

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2025-31 : PROPOSITION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ASSURANCE 2026 AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ

Madame le Maire informe le conseil que les marchés d'assurances (exceptés les assurances statutaires du personnel) contractés par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez en groupement de commandes, avec le CIAS et plusieurs communes du territoire dont la commune, arrivent à échéance au 31 décembre 2025.

Pour rappel, le marché actuel est décomposé en 5 lots :

- Dommages aux biens et risques annexes (GROUPAMA)
- Responsabilités et risques annexes (SMACL)
- Véhicules et risques annexes (GROUPAMA)
- Protection juridique de la collectivité (SMACL)
- Protection fonctionnelle des agents et des élus (SMACL)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** que la commune n'adhère pas à ce groupement de commande assurance 2026 vu qu'il n'est pas possible de savoir s'il sera avantageux d'après la sinistralité de la commune ses dernières années.

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2025-32 : VENTE PARCELLES COMMUNALES CADASTRÉES SECTION B316 ET 466 : fixation du prix de vente

Madame le Maire informe que suite au conseil en date du 29 janvier et après renseignements effectués de la valeur des terrains auprès de l'office notarial de Meslay du Maine, elle propose de fixer un prix de vente des parcelles cadastrées section B n^{os} 316 et 466 d'une superficie totale de 0,8452 hectare.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de vendre les parcelles au tarif de 4900 euros l'hectare soit un montant total de vente de 4141.48 € arrondi à 4150.00 € et de désigner l'office notarial SELARL LB Notaires, situé à Meslay du Maine pour la rédaction des actes à intervenir,
- **PREND NOTE** que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur et que cette recette sera imputée sur le budget principal exercice 2025,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette vente.

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2025-33 : DEVIS TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AMENAGEMENT ROND-POINT

Il est présenté aux membres du conseil un devis supplémentaire de l'entreprise EUROVIA ATLANTIQUE pour l'aménagement du rond-point. En effet depuis sa réalisation, il a déjà subi une dégradation et la circulation des véhicules n'est pas ralentie.

Les travaux consistent à un remplissage en enrobé avec une résine gravillonnée et la mise en place d'une chaînette en pavés. Ils doivent démarrer à compter du 7 avril pour une durée estimative de 7 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise EUROVIA ATLANTIQUE d'un montant de 3000 € HT soit 3600 € TTC,
- **AUTORISE** Madame le Maire à le signer et tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré Préf le)

AFFAIRES DIVERSES :

- **Date vidange et nettoyage piscine** : samedi 14 juin.
- **Devis achat four salle du bois** : suite à une négociation, le prix sera de 3060 € TTC au lieu de 3219.60 € TTC (vu en conseil le 5 mars).
- **Formation renouvellement permis d'exploitation licence IV organisée par l'UMIH** : durée 2 jours ½ (20 heures), dates possibles en avril, mai, juin, juillet ou septembre.
- **Prochain conseil** : le mercredi 14 mai.

La séance est close à 22h15.